

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère de l'Énergie

N° ISSN : 1925-637X

This document is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2012-2013	6
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	6
Objectifs généraux	6
Mission et mandat	6
Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés	14
Sommaire des réalisations	15
Organigramme du ministère	21
Lois	22
Organismes, conseils et commissions (OCC)	23
Information financière du ministère	24
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2011-2012.....	26
Rapport annuel 2011-2012	26
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012	33
COORDONNÉES ET LIENS WEB DU MINISTÈRE ET DU GOUVERNEMENT	34
GLOSSAIRE	35

Partie I : Plan axé sur les résultats 2012-2013

Ministère de l'Énergie

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2012-2013

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux

Le ministère de l'Énergie est guidé par la volonté de créer une nouvelle économie reposant sur des sources d'énergie propre, qui offre à toute la population de l'Ontario et aux générations futures des emplois à l'image du XXI^e siècle et permet d'établir des collectivités durables où il fait bon vivre.

Mission et mandat

Le ministère de l'Énergie est chargé de l'établissement du cadre législatif et stratégique permettant d'assurer l'existence d'un réseau d'électricité propre, moderne et fiable pour toute la population ontarienne.

Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario (électricité, gaz naturel, pétrole, etc.) et fournit des conseils dans ces domaines. Il surveille les activités de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). Le ministère représente aussi l'actionnaire auprès d'Hydro One et d'Ontario Power Generation (OPG). Le développement soutenu d'un bouquet énergétique diversifié incluant davantage de sources d'énergie renouvelable et la promotion d'une culture axée sur les économies d'énergie sont les piliers du plan équilibré de l'Ontario visant à fournir une énergie propre et fiable tout en encourageant le développement d'un secteur de l'énergie propre en vue de l'avenir.

Le ministère de l'Énergie collabore avec de nombreux partenaires du gouvernement et de l'extérieur pour bâtir des installations de production, de transmission et autres relatives à l'électricité qui contribueront à alimenter notre économie et qui garantiront que l'Ontario demeure l'un des meilleurs endroits au monde où vivre, travailler, investir et élever une famille.

Le Plan énergétique à long terme définit un cheminement sur 20 ans vers les énergies propres de l'avenir pour l'Ontario. En s'inspirant de ce plan et de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, le ministère de l'Énergie développe une économie fondée sur l'énergie propre qui favorise la création d'emplois, accroît la prospérité et contribue à l'établissement de collectivités durables.

Cette loi a créé le cadre qui a permis le lancement du Programme de tarifs de rachat garantis, qui assure un prix stable aux producteurs d'énergie propre, les encourage à investir en Ontario et à mettre sur pied de nouvelles industries qui n'existaient pas il y a quelques années. Depuis son adoption, plus de 30 entreprises ont annoncé des plans pour la construction ou l'expansion d'installations solaires ou éoliennes de production d'électricité en Ontario. Plus de 20 000 emplois liés à l'énergie propre ont été créés, et la province est en bonne voie d'atteindre son objectif de 50 000 nouveaux emplois directs et indirects.

Le ministère modernise ses réseaux de transport et de distribution d'électricité, en procédant à l'amélioration ou à la remise à neuf de ses centrales et en ajoutant des ressources renouvelables à son réseau global afin d'obtenir une gamme plus équilibrée de sources d'énergie propre.

Le ministère réalise ces objectifs par la création d'un cadre législatif et stratégique qui fait la promotion des aspects suivants :

- un réseau d'électricité moderne et fiable qui permet d'offrir aux clients de l'électricité à un prix raisonnable;
- des investissements dans des sources d'énergie propre et renouvelable;
- l'amélioration, la remise à neuf et l'expansion de l'infrastructure énergétique de l'Ontario;
- le développement d'une culture de conservation et d'efficacité énergétique;
- des compteurs et un réseau électrique intelligents;
- la protection des consommateurs d'énergie;
- un engagement à abandonner complètement la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014.

En 2012-2013, le ministère continuera de se concentrer sur la mise en oeuvre du Plan énergétique à long terme, ce qui lui permettra de renforcer le rôle de l'Ontario en tant que chef de file de l'énergie propre et de maintenir une infrastructure de production, de transport et de distribution de l'électricité qui fait tourner l'économie et accroît la qualité de vie.

Priorités et résultats

Le ministère joue un rôle essentiel dans le soutien des priorités gouvernementales à long terme que sont la prospérité économique, la gérance de l'environnement et la création de collectivités durables.

Pour respecter ces priorités, le ministère met l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- Assurer la mise en place d'un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables.
- Susciter l'émergence d'une culture de conservation en Ontario.
- Bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario.

Un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables

L'un des principaux objectifs stratégiques du ministère de l'Énergie est d'assurer la transition vers un réseau électrique moderne, propre et fiable qui offre des tarifs raisonnables et répond aux besoins actuels et futurs de l'Ontario. En poursuivant la réalisation des investissements nécessaires pour moderniser notre réseau, nous veillons à ce qu'il demeure stable, efficace et économique. Un approvisionnement énergétique propre réduira les émissions de carbone et d'autres polluants et contribuera à offrir à la population de l'Ontario un environnement plus sain à l'avenir.

Le ministère réalise ces objectifs par la création d'un cadre législatif et stratégique qui fait la promotion des aspects suivants :

- Investissements dans des sources d'énergie propre et renouvelable.
- Amélioration, remise à neuf et expansion de l'infrastructure énergétique de l'Ontario.
- Développement d'une culture de conservation.
- Engagement à abandonner complètement la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014.

Le ministère intervient aussi dans d'autres secteurs :

- Il surveille les marchés du pétrole et du gaz, en effectuant notamment le suivi hebdomadaire du prix de détail de l'essence et des autres carburants utilisés pour les transports dans plusieurs villes ontariennes et en publiant des résultats sur son site Web.
- Il représente les intérêts des consommateurs de gaz naturel de l'Ontario auprès de l'Office national de l'énergie et dans les forums connexes.
- Il assume la responsabilité du cadre réglementaire encadrant la distribution du gaz naturel.

L'Ontario migre vers un système énergétique moderne et fiable en modernisant ses réseaux de transport et de distribution, en procédant à l'amélioration ou à la remise à neuf de ses centrales et en ajoutant des ressources renouvelables à son réseau global afin d'obtenir une gamme plus équilibrée de sources d'énergie propre.

En 2009, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, qui a accéléré la croissance des sources d'énergie renouvelable comme les systèmes éoliens, solaires, hydroélectriques et fondés sur la bioénergie, en facilitant la mise sur pied de tels projets. En vertu de cette loi, le gouvernement de l'Ontario a créé le cadre permettant la mise en œuvre du premier programme complet de tarifs de rachat en Amérique du Nord, qui garantit des tarifs particuliers pour l'électricité produite à partir de certaines sources d'énergie renouvelable. Le Programme de tarifs de rachat garantis facilite la participation des propriétaires de maisons, des petites entreprises, des agriculteurs, des organismes sans but lucratif, des groupes communautaires, des communautés autochtones et des grands entrepreneurs commerciaux aux projets d'énergie renouvelable. Le 22 mars 2012, le gouvernement a publié le rapport du premier examen prévu du programme qui soulignait les réussites et la nécessité de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.

En novembre 2010, le gouvernement de l'Ontario a publié son Plan énergétique à long terme, qui prévoit des investissements visant à assurer la satisfaction des besoins en énergie de l'Ontario au cours des 20 prochaines années. La réalisation de ce plan fera passer la capacité du parc de sources d'énergie renouvelable autres que l'hydroélectricité à 10 700 mégawatts (MW) d'ici 2018, ce qui correspondra à 13 % de la capacité totale de production d'électricité de la province, ou à la consommation électrique moyenne de deux millions de foyers. Le plan s'appuie sur la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* pour doter l'Ontario d'un réseau électrique aussi propre que puissant.

Depuis octobre 2003, le gouvernement et ses organismes ont conclu plus de 28 000 contrats de petite et de grande envergure pour l'approvisionnement électrique à partir de sources éoliennes, solaires, hydroélectriques et exploitant la bioénergie totalisant plus de 7 800 MW. Parmi ces sources d'énergie renouvelable, une capacité de plus de 2 500 MW produite à partir d'énergie renouvelable a déjà été reliée au réseau, ce qui devrait être suffisant pour alimenter plus de 700 000 foyers chaque année.

La construction et le déploiement d'un réseau intelligent pour soutenir le développement et l'intégration de ces projets d'énergie renouvelable et d'autres nouvelles technologies au système électrique constituent aussi des éléments clés du Plan énergétique à long terme. Le réseau intelligent est un réseau évolué de distribution d'électricité qui permet la transmission bidirectionnelle de l'électricité et de l'information et améliore la polyvalence, la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du système électrique. En avril 2011, le ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent pour accélérer la croissance d'une industrie axée sur le

réseau intelligent en Ontario. Ce fonds offrira un soutien financier ciblé à des projets situés en Ontario qui feront progresser la commercialisation de produits et de services relatifs au réseau intelligent, offriront des occasions de développement économique et créeront de nouveaux emplois.

Une grande partie de l'infrastructure requise pour fournir un approvisionnement électrique stable et à prix raisonnable en Ontario achève sa vie utile. En 2003, nous avons mis en œuvre un plan visant à améliorer et à remplacer 80 % des installations d'approvisionnement en électricité de l'Ontario. Des immobilisations de 87 milliards de dollars environ des secteurs public et privé contribueront à assurer aux Ontariens qu'ils pourront compter sur un réseau énergétique propre, moderne et fiable. Des investissements considérables seront réalisés pour mettre à niveau et étendre le réseau de transport d'électricité de l'Ontario, qui constitue la base du système énergétique de la province. Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel pour assurer un approvisionnement électrique continu en Ontario et favoriser la diversification des sources d'énergie.

Dans le contexte du Plan énergétique à long terme de l'Ontario, la mise à niveau des composantes suivantes de l'infrastructure énergétique devient prioritaire :

- La mise hors service graduelle des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014.
- L'amélioration du réseau de transport d'électricité par l'exécution de cinq projets prioritaires au cours des sept prochaines années.

Engagement relatif à la mise hors service des centrales au charbon d'ici la fin de 2014

Dans la foulée de son engagement relatif à l'exploitation de sources d'énergie propre à l'avenir et à la lutte aux changements climatiques, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à éliminer la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin de 2014. Le 1^{er} octobre 2010, la province a fermé quatre génératrices thermiques au charbon – deux à la centrale de Nanticoke et deux à celle de Lambton – quatre ans plus tôt que prévu. Le 31 décembre 2011, elle en a fermé deux autres à la centrale de Nanticoke.

Depuis 2003, la province a fermé 10 génératrices thermiques au charbon; à la fin du programme de mise hors service des centrales au charbon, l'Ontario aura fermé 19 génératrices utilisant le charbon comme combustible dans cinq centrales d'OPG.

L'élimination de la production d'électricité à l'aide du charbon réduira nos émissions de dioxyde de carbone de plus de 30 mégatonnes (Mt) par année. Pour remplacer le charbon, l'Ontario s'appuiera sur une combinaison de moyens comprenant la conservation, la remise à neuf de centrales nucléaires, l'énergie renouvelable et le gaz naturel.

OPG examine diverses possibilités pour convertir ses génératrices au charbon en installations fonctionnant à partir de combustibles propres, comme le gaz naturel et la biomasse. Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise quant à la conversion des centrales de Lambton ou de Nanticoke. OPG réalise actuellement des études de faisabilité sur la conversion au gaz naturel des centrales de Lambton et de Nanticoke; aussi, les consultations publiques sur les gazoducs débiteront en 2012. Il s'agit d'un travail préparatoire qui vise à permettre la conversion à une date ultérieure si jamais la centrale devait être utilisée pour assurer la fiabilité du système. La nécessité de garder les centrales de Lambton et de Nanticoke en activité dépend en partie du calendrier de

continuité des opérations de la centrale nucléaire de Pickering. Le gouvernement prévoit recevoir un bilan en 2012 sur les progrès réalisés pour prolonger la durée de vie des installations de Pickering.

L'OEO a reçu l'ordre de négocier avec OPG une entente d'achat d'électricité produite à partir de la biomasse à la centrale d'Atikokan.

Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, la centrale thermique de Thunder Bay sera convertie du charbon au gaz naturel, ce qui réduira de moitié les émissions de dioxyde de carbone de ces installations. Après sa conversion, on prévoit que cette centrale pourra produire 150 millions de kilowattheures (kWh) d'électricité par année, soit suffisamment d'énergie pour alimenter chaque année 15 000 foyers. Ce projet, combiné à la conversion de la centrale d'Atikokan au biocombustible, fera du Nord de l'Ontario la première région comportant des centrales thermiques au charbon à abandonner complètement ce combustible. La poursuite de l'exploitation des installations de Thunder Bay est plus économique que la construction d'une nouvelle centrale et fera en sorte que cet actif important continuera d'être mis à profit afin de produire de l'électricité pour la population de l'Ontario.

Investissements pour l'amélioration et l'extension du réseau de transport d'électricité de l'Ontario

Le volet du Plan énergétique à long terme qui concerne les réseaux de transport et de distribution d'électricité intègre et met à profit plusieurs initiatives de planification récentes et priorités actuelles ainsi qu'un nouveau processus d'élaboration de projets concurrentiels, qui ont été lancés au cours des dernières années.

La publication du Plan énergétique à long terme a donné au gouvernement de l'Ontario l'occasion d'annoncer son engagement de réaliser cinq projets de transport d'énergie prioritaires et économiques recommandés par l'OEO. À terme, ces projets prendront en charge de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable, accroîtront la fiabilité du réseau et répondront à l'augmentation de la demande. Ces projets prioritaires sont les suivants :

- Installation de dispositifs pour accroître la capacité de transfert dans le Sud-Ouest de l'Ontario;
- Mise à niveau des lignes de transport existantes à l'ouest de London;
- Construction d'une nouvelle ligne de transport à l'ouest de London;
- Construction d'une nouvelle ligne de transport le long de la rive sud du lac Supérieur pour améliorer les liens entre les réseaux est et ouest;
- Construction d'une nouvelle ligne de transport vers Pickle Lake afin de combler plus efficacement les besoins industriels et contribuer à la desserte de collectivités à venir au nord de Pickle Lake.

Deux de ces projets prioritaires (lien est-ouest et transport vers Pickle Lake) ont été relevés comme des éléments qui répondront aux besoins uniques du Nord de l'Ontario. Ces investissements considérables permettront l'extension du réseau afin d'assumer les coûts associés aux besoins de fiabilité à long terme, de répondre à la nouvelle demande résultant de l'activité économique et de prendre ultérieurement en charge de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable.

Comme il est indiqué dans le Plan énergétique à long terme, l'Ontario a demandé à l'OEO d'élaborer un plan de raccordement des communautés des Premières Nations du Nord-Ouest de l'Ontario au réseau provincial d'électricité. À l'heure actuelle, ces communautés ne disposent que de génératrices diesel coûteuses et polluantes pour la production d'électricité.

Compte tenu de la réaction très enthousiaste suscitée par les programmes de tarifs de rachat garantis pour projets standards et microprojets de l'OEO, le gouvernement provincial investit dans la mise à niveau du réseau électrique dans le but de faciliter le raccordement de dispositifs de production d'énergie renouvelable de petite envergure.

D'autre part, la planification du transport d'énergie se poursuivra à l'échelle régionale par l'application d'une approche qui tiendra compte de la conservation, de la gestion de la demande, de la production répartie et du transport. Les plans régionaux évalueront les besoins en fonction de la combinaison de ressources propre à chaque région et des priorités des communautés. Le gouvernement de l'Ontario poursuivra la planification et l'étude de projets de transport d'énergie supplémentaires selon les exigences de la demande et l'évolution de l'offre.

Développement d'une culture de conservation

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique pour réaliser des économies, réduire les gaz à effet de serre et favoriser la création d'emplois verts. La conservation constitue, pour la population ontarienne, le moyen le plus écologique, économique et pratique de gérer sa facture d'électricité.

Les efforts du gouvernement en matière d'efficacité énergétique ont permis à la province d'économiser plus de 1 700 MW d'électricité depuis 2005, ce qui équivaut au retrait de plus d'un demi-million de foyers du réseau. Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, l'Ontario s'est donné l'un des objectifs les plus ambitieux en matière d'efficacité énergétique en Amérique du Nord : économiser 7 100 MW et 28 térawattheures (TWh) d'ici 2030, ce qui correspond à retirer du réseau plus de 2,4 millions de foyers.

La promotion de l'efficacité énergétique est essentielle pour assurer à la fois un approvisionnement adéquat en énergie et des prix concurrentiels à l'avenir. Le ministère adopte des objectifs immédiats et à long terme et veille à ce que les entreprises locales de distribution d'électricité de l'Ontario continuent de promouvoir des programmes d'efficacité énergétique pour les clients résidentiels, commerciaux et industriels à l'échelle de la province, tout en déployant des compteurs intelligents.

Compteurs intelligents

Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans toutes les régions de l'Ontario. Ces compteurs fourniront des lectures précises de la consommation d'énergie, au lieu de ne donner que des valeurs estimatives. Les compteurs intelligents aident les entreprises de distribution d'électricité à repérer et à réparer plus rapidement les pannes de courant, et peuvent prendre en charge des programmes de réaction à la demande pour aider les Ontariens à mieux contrôler leur consommation d'électricité.

Les compteurs intelligents ont également permis l'instauration de la tarification selon l'heure de la consommation (TSHC). Le prix que nous payons maintenant pour l'électricité correspond mieux à son coût de production en période de pointe et en période creuse. Ceci signifie que le prix de l'électricité est moins élevé en soirée et durant les fins de semaine, et que nous avons le choix de déplacer notre consommation d'électricité vers d'autres périodes de la journée ou d'autres journées.

La structure de TSHC est conçue pour réduire la demande en période de pointe en encourageant le déplacement de la charge, ce qui diminuera le coût du réseau électrique à long terme, produira des avantages environnementaux en limitant l'utilisation des sources de production d'électricité réservées aux périodes de pointe et récompensera les utilisateurs qui déplaceront leur consommation vers les périodes durant lesquelles le coût de production de l'électricité est inférieur. Plus de 3,8 millions de clients sont actuellement visés par la TSHC, et d'autres s'ajoutent chaque jour.

Contribuer à protéger les consommateurs d'énergie

La protection des consommateurs d'énergie de l'Ontario demeure une grande priorité. En janvier 2011, de nouvelles règles édictées en vertu de la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie* sont entrées en vigueur. Cette loi a pour but de faire en sorte que les consommateurs de toutes les régions de la province connaissent leurs droits et soient traités de façon équitable. En outre, la Loi exige la mise sur pied d'un cadre permettant l'installation de compteurs individuels pour chaque logement dans les immeubles à logements multiples, avec le consentement éclairé des locataires.

Au cours des 20 prochaines années, le coût de l'électricité devrait augmenter en moyenne de 3,5 % par an. Plusieurs initiatives ont été mises sur pied pour aider les consommateurs durant cette période de transition :

- La **Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP)** retransche automatiquement, pour presque tous les clients résidentiels et pour la plupart des petites entreprises, 10 % des factures d'électricité pour chaque période de facturation pendant cinq ans à partir de janvier 2011.
- Le **crédit permanent pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario** continuera d'aider les résidents du Nord de l'Ontario à faibles et moyens revenus à gérer le coût de l'énergie.
- Le **crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers** amélioré fournit un soutien pouvant atteindre 946 \$ pour les familles et 1 078 \$ pour les aînés.

Certains changements prévus dans le Budget de l'Ontario 2012 restreindraient l'aide financière offerte par la POEP aux premiers 3 000 kWh d'électricité consommée chaque mois. Le plafond proposé n'aurait pas d'incidence sur l'admissibilité à la prestation; les clients consommant plus que la limite mensuelle continueraient de recevoir le rabais complet pour les 3 000 premiers kWh consommés.

Pour les clients industriels :

- Le **Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord**, lancé en mars 2010, offre des crédits de 150 millions de dollars par année aux grandes installations industrielles admissibles pour réduire d'environ 25 % le prix qu'elles doivent payer pour l'électricité.
- L'**Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel** encourage les plus grands utilisateurs industriels d'énergie à modifier leurs périodes de consommation d'électricité afin de réduire leurs coûts.
- Le **Programme d'accélération pour le secteur industriel** fournit des mesures incitatives financières aux clients industriels afin de les encourager à accélérer les investissements dans d'importants projets d'efficacité énergétique ou de coproduction d'électricité de moins de 10 mégawatts.

Bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario

L'engagement de l'Ontario relatif à l'énergie propre en fait un chef de file mondial de l'énergie renouvelable et l'une des destinations les plus attrayantes pour les investisseurs dans ce secteur. La *Loi de 2009 sur l'énergie*

verte et l'économie verte et le Programme de tarifs de rachat garantis ont incité des entreprises ontariennes et de partout dans le monde à investir dans la province.

La stratégie d'énergie propre de l'Ontario a permis de réaliser d'importants progrès dans le domaine de l'énergie renouvelable, et ainsi d'attirer de nouveaux investissements de plus de 27 milliards de dollars et de créer des débouchés. Depuis le lancement du Programme de tarifs de rachat garantis, qui remporte un vif succès, plus de 30 entreprises ont annoncé publiquement leur intention de s'installer en Ontario ou d'y agrandir les installations qu'elles y ont déjà, ce qui a entraîné la création de plus de 20 000 emplois dans le domaine de l'énergie propre. Le Programme de tarifs de rachat garantis comprend des modalités relatives au contenu provincial afin de bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario, tout en accueillant les investissements provenant de l'extérieur de la province.

Le gouvernement de l'Ontario poursuit son programme d'énergie propre; il prend des mesures immédiates pour garantir la durabilité à long terme de l'énergie renouvelable tout en créant plus d'emplois, en baissant les prix et en donnant aux collectivités une meilleure voix à ce chapitre.

Le 31 octobre 2011, le ministère a donné le coup d'envoi au premier examen prévu du programme. Publié le 22 mars 2012, le rapport d'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.

Le gouvernement assurera la mise en œuvre rapide des recommandations du rapport, qui visent notamment :

- à créer un plus grand nombre d'emplois avant les délais prévus en simplifiant le processus d'approbation réglementaire des projets tout en conservant les normes les plus rigoureuses en matière de protection environnementale;
- à réduire les prix de plus de 20 % pour les projets solaires et d'environ 15 % pour les projets éoliens;
- à encourager la participation accrue des communautés autochtones en instaurant un système de points, qui permettra également de classer en ordre de priorité des projets bénéficiant d'un soutien de la municipalité et de la communauté autochtone;
- à réserver 10 % de la capacité restante pour des projets mobilisant largement les communautés locales ou autochtones;
- à élaborer une stratégie de développement économique fondée sur l'énergie propre afin de tirer parti de l'importante expertise et des atouts du gouvernement de l'Ontario de sorte qu'il devienne un chef de file mondial dans ce secteur.

Le ministère continue de stimuler activement les investissements visant la création d'une nouvelle infrastructure de fabrication et de service, tout en explorant les différents moyens de soutenir la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre qu'exigera cette industrie émergente. L'Ontario est favorablement positionné pour tirer parti de l'engagement croissant envers le développement de l'énergie propre en Amérique du Nord.

En 2012 et en 2013, le ministère continuera d'appuyer des programmes et des politiques visant à poursuivre la mise en œuvre du Plan énergétique à long terme de l'Ontario et à faire de la province le chef de file de l'énergie propre en Amérique du Nord.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés

Le ministère gère les politiques et les initiatives gouvernementales qui mènent vers la mise sur pied d'un réseau énergétique propre et fiable et le renouvellement de l'infrastructure énergétique afin de rehausser la compétitivité de l'économie, la protection de l'environnement et l'émergence de collectivités durables.

Priorités	Prospérité économique	Gérance de l'environnement	Collectivités durables
Résultats	- Milieu des affaires concurrentiel - Nouvelle économie et emplois fondés sur l'énergie propre - Approvisionnement énergétique fiable	- Protection du climat - Assainissement de l'air - Protection des ressources naturelles	- Collectivités vigoureuses, dynamiques, saines et prospères pour les générations à venir - Niveau de vie élevé pour les citoyens
Stratégies	- Veiller à ce que le réseau électrique soit durable et offre des tarifs raisonnables - Réduire la demande d'électricité, particulièrement en période de pointe - Accroître la production d'énergie renouvelable - Protéger et responsabiliser les consommateurs - Investir dans l'infrastructure et les initiatives énergétiques qui augmenteront l'activité économique, optimiseront la création d'emplois et stimuleront le développement économique	- Effectuer la transition vers un réseau électrique moderne et fiable en mettant à niveau nos réseaux de transport et de distribution d'électricité et en ajoutant plus de sources d'énergie renouvelable au réseau global afin d'obtenir une combinaison plus équilibrée de sources d'énergie renouvelable - Abandonner la production d'électricité à partir de charbon d'ici la fin de 2014 et envisager diverses sources de combustibles renouvelables comme options potentielles de remplacement	- Moderniser l'infrastructure énergétique - Mettre les collectivités en mesure de participer à des projets axés sur l'énergie propre
Réalisations attendues	- Un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables - Une culture de conservation en Ontario - Une économie fondée sur l'énergie propre		
Initiatives clés	- Conservation de l'énergie et efficacité énergétique - Énergie renouvelable - Abandon et remplacement progressifs du charbon - Remise à neuf des centrales nucléaires et construction de nouvelles centrales - Réseau et compteurs intelligents - Protection des consommateurs d'énergie		
Mesures	- Réduire la demande de pointe prévue de 7 100 MW d'ici 2030 - Abandonner la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014, ce qui entraînera une réduction des émissions de carbone pouvant atteindre 30 Mt par année		

Sommaire des réalisations

En 2011-2012, le ministère s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et du Plan énergétique à long terme de l'Ontario. Il continuera de créer et de réaliser des initiatives clés pour soutenir les priorités à long terme du gouvernement, notamment :

1. Maintenir un réseau d'approvisionnement en énergie fiable et encourager la conservation.
2. Protéger les consommateurs d'énergie et maintenir des tarifs d'énergie abordables.
3. Transformer la combinaison de sources d'énergie de l'Ontario.

Maintenir un réseau d'approvisionnement en énergie fiable et encourager la conservation

Transport et distribution

Les installations de transport représentent la base du réseau électrique de l'Ontario. Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel à la prise en charge de l'évolution de la combinaison de sources d'électricité de la province, y compris la mise hors service des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014 et la poursuite de l'expansion de notre gamme de sources d'énergie propre.

Depuis 2003, Hydro One a investi plus de 9 milliards de dollars dans ses réseaux de transport et de distribution d'électricité. En 2011 seulement, la société a consacré près de 1,5 milliard de dollars à l'amélioration, au remplacement et à l'expansion de ses réseaux électriques. De 2004 à 2011, les investissements annuels moyens de l'Ontario dans les réseaux de transport et de distribution d'Hydro One ont atteint un niveau correspondant à plus du double de celui des investissements annuels moyens des huit années précédentes (1996-2003).

Le maintien de la fiabilité du réseau représente la priorité absolue du gouvernement en matière d'électricité. L'Ontario continue d'assumer le rôle de chef de file dans sa collaboration avec les autres provinces, le gouvernement fédéral du Canada et les États-Unis afin d'assurer la fiabilité des réseaux d'approvisionnement en électricité. La SIERE de l'Ontario a la responsabilité de veiller à l'exploitation fiable du système d'approvisionnement en bloc en électricité de l'Ontario, y compris la conformité aux normes nord-américaines d'alimentation en électricité dans toutes les régions de la province.

Depuis la publication du Plan pour le réseau d'électricité intégré (PREI) en 2007, l'Ontario a lancé la réalisation de divers projets de transport d'énergie pour mettre en service 5 000 MW d'électricité propre et sans émissions polluantes, y compris des projets portant sur des sources d'énergie renouvelable, sur des possibilités d'importation et sur la remise à neuf de centrales nucléaires.

Conservation

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique pour réaliser des économies, réduire les gaz à effet de serre et favoriser la création d'emplois verts. La conservation constitue, pour la population ontarienne, le moyen le plus écologique, économique et pratique de gérer sa facture d'électricité. La création d'une culture de conservation à l'échelle provinciale est essentielle pour assurer la durabilité du réseau d'approvisionnement en énergie. Le ministère continue de mettre l'accent sur la conservation de l'énergie et

d'adopter des objectifs de conservation exigeants à moyen et long terme.

Dans son Plan énergétique à long terme, le gouvernement de l'Ontario s'est fixé l'un des objectifs d'efficacité énergétique les plus ambitieux en Amérique du Nord, soit de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 7 100 MW en période de pointe et réduire la demande globale de 28 TWh d'ici 2030. Depuis 2006, la province a investi 1,7 milliard dans la conservation, faisant ainsi économiser à ses contribuables 3,8 milliards en coûts associés au réseau. Dans l'ensemble, les Ontariens ont économisé plus de 1 700 MW d'électricité en période de pointe depuis 2005, ce qui correspond au retrait de plus de 500 000 foyers du réseau électrique.

Les efforts en matière d'efficacité énergétique du gouvernement s'appuieront sur les travaux entrepris en 2011-2012 et continueront de mettre l'accent sur la responsabilisation des citoyens à l'aide d'outils, d'information et de mesures incitatives, et de poursuivre la mise sur pied d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'efficacité énergétique.

Le 12 novembre 2010, la Commission de l'énergie de l'Ontario a fixé des objectifs obligatoires de conservation d'énergie aux sociétés locales de distribution d'électricité pour la période de 2011 à 2014. À l'heure actuelle, les sociétés locales continuent de respecter ces cibles grâce à divers programmes de conservation provinciaux (mis sur pied par l'OEO) ou régionaux ou locaux (approuvés par la CEO).

Depuis avril 2011, tous les programmes d'efficacité énergétique pour les secteurs résidentiel, commercial et industriel ont été remaniés et rationalisés, et sont désormais offerts partout en Ontario. En outre, un nouveau programme de conservation à l'intention des personnes à faible revenu a été lancé au cours de l'été 2011. La conception et la gestion de ces programmes, qui seront offerts de 2011 à 2014, ont été rendues possibles grâce à la collaboration de toutes les sociétés de distribution locales (SDL) et de l'OEO. Les consommateurs pourront reconnaître ces programmes d'envergure provinciale grâce aux marques « énergiconomies » et « Cleaner Ontario ». On prévoit que ces programmes permettront aux SDL d'atteindre la majeure partie de leurs objectifs d'efficacité énergétique.

Protéger les consommateurs d'énergie et maintenir des tarifs d'énergie abordables

La *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie* et ses règlements connexes, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011, offrent une protection accrue aux consommateurs d'énergie de l'Ontario. En effet, la Loi accroît la protection des consommateurs qui traite avec les fournisseurs d'énergie en faisant en sorte qu'ils disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les contrats d'approvisionnement en énergie et qu'ils aient l'assurance d'être protégés par des pratiques commerciales équitables. Elle procure également un cadre législatif solide à la CEO pour créer des codes et des règles visant à protéger les consommateurs d'électricité et de gaz naturel en Ontario.

Le Programme d'atténuation du prix de l'électricité aide les consommateurs à faire la transition vers un réseau électrique fiable et plus propre, et complète les mesures fiscales d'atténuation du prix de l'électricité.

La POEP, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 et prendra fin le 31 décembre 2015, fournit une aide directe aux consommateurs d'électricité admissibles en retranchant 10 % du coût total de leur facture d'électricité, y compris les frais réglementaires liés à l'électricité, la redevance de liquidation de la dette et les

taxes. Certains changements prévus dans le Budget de l'Ontario 2012 restreindraient l'aide financière offerte par la POEP aux premiers 3 000 kWh d'électricité consommée chaque mois. Le plafond proposé n'aurait pas d'incidence sur l'admissibilité à la prestation; les clients consommant plus que la limite mensuelle continueraient de recevoir le rabais complet pour les 3 000 premiers kWh consommés.

Transformer la combinaison de sources d'énergie de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire l'empreinte environnementale de la production d'électricité partout dans la province. Grâce à de nouvelles sources d'électricité, la province pourra éliminer les centrales au charbon de son éventail de sources d'énergie d'ici la fin de 2014. Cette conversion lui permettra d'atteindre la majorité de ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Depuis 2003, de nouvelles sources d'énergie totalisant plus de 9 000 MW ont été ajoutées au réseau, y compris une combinaison de centrales thermiques au gaz, de centrales nucléaires et de sources d'énergie renouvelable plus propres. De cette nouvelle capacité, plus de 2 500 MW sont produits à partir de sources renouvelables telle l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et la bioénergie dans le cadre de contrats d'approvisionnement gouvernementaux.

Énergie propre

En 2009, la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* a permis la mise sur pied du premier programme de tarifs de rachat en Amérique du Nord, qui garantissait des tarifs particuliers pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables. À la suite de son entrée en vigueur, des contrats ont été accordés pour l'approvisionnement d'une capacité de plus de 4 800 MW.

L'Ontario dispose maintenant d'une capacité éolienne de plus de 1 950 MW provenant de plus de 1 000 éoliennes. Cette capacité correspond à plus de 100 fois celle dont disposait la province en 2003, alors qu'on n'y comptait que 10 éoliennes produisant 15 MW. Des sociétés externes liées par contrat produisent environ 3 800 MW supplémentaires par éoliennes, une capacité qui devrait être suffisante pour alimenter plus d'un million de foyers additionnels.

La province compte maintenant plus de 400 MW de capacité provenant de cellules photovoltaïques, soit plus que n'importe quelle autre administration publique au Canada. L'Ontario exploite le plus grand parc de cellules photovoltaïques en Amérique du Nord; c'est d'ailleurs dans cette province que l'on retrouve les 10 centrales solaires les plus importantes du Canada. Des contrats prévoient l'ajout d'une capacité supplémentaire de plus de 1 700 MW.

Une capacité supérieure à 200 MW produite à partir de la bioénergie a été reliée au réseau. Plus du quart de cette capacité est nouvelle et provient de contrats d'approvisionnement conclus par le gouvernement. En outre, des contrats prévoient l'ajout de plus de 160 MW de capacité supplémentaire produite à partir de la bioénergie.

La capacité des nouvelles sources d'approvisionnement en énergie renouvelable actuellement en service ou en construction en Ontario dans le cadre de petits ou de grands projets totalise plus de 3 100 MW. Ces projets représentent des investissements excédant 12 milliards de dollars.

Le 31 octobre 2011, le ministère a donné le coup d'envoi du premier examen prévu du Programme de tarifs de rachat garantis. Publié le 22 mars 2012, le rapport d'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.

Hydroélectricité

Les ressources hydroélectriques abondantes et fiables sur lesquelles l'Ontario peut compter continueront de jouer un rôle clé dans le développement d'un approvisionnement en énergie propre et fiable à l'échelle de la province.

De nouvelles centrales hydroélectriques et des centrales existantes remises à neuf fournissent une précieuse capacité de production en période de pointe. Ces centrales sont utilisées de façon similaire aux centrales thermiques au gaz, mais produisent beaucoup moins d'émissions polluantes. La capacité hydroélectrique actuelle de l'Ontario atteint 8 000 MW, dont 7 800 MW provenant de projets réalisés avant 2003. L'hydroélectricité générée par des centrales propres, comme celle produite dans les installations de Niagara Falls, a représenté environ 22 % de la totalité de l'électricité produite dans la province en 2011. Le gouvernement de l'Ontario a conclu de nouveaux contrats d'approvisionnement en hydroélectricité totalisant une puissance excédant 700 MW, dont environ 120 MW sont déjà en service.

L'Ontario continuera de faire croître sa capacité en hydroélectricité afin d'en porter la puissance à 9 000 MW d'ici 2018. Cet objectif sera atteint par la mise en service de nouvelles installations et par des investissements considérables visant à maximiser la capacité des centrales existantes en Ontario. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement poursuit l'exécution de son plan d'augmentation de la capacité hydroélectrique de la région de Niagara au moyen du Projet de construction du tunnel de Niagara.

Ce tunnel augmentera le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité dans la centrale Sir Adam Beck, dont la capacité utile sera portée à l'équivalent de 200 MW. Une fois achevé, ce projet permettra la production annuelle de 1,6 TWh supplémentaire d'électricité propre et renouvelable, ce qui équivaut aux besoins annuels d'environ 160 000 foyers.

La construction de la centrale de Lower Mattagami à Kapuskasing représente non seulement le plus important projet de construction des 40 dernières années en Ontario, mais aussi le plus grand projet d'énergie renouvelable jamais entrepris dans la province. Les travaux ont commencé en juin 2010, et la première unité pourrait être en service d'ici la fin de 2013. Grâce au développement de quatre sites actuels d'OPG, le projet Lower Mattagami ajoutera près de 440 MW d'hydroélectricité propre et renouvelable aux ressources énergétiques, tout en entraînant des investissements de 2,6 milliards de dollars dans le Nord de l'Ontario. Il s'agit également du plus important partenariat dans le domaine de l'électricité avec une communauté des Premières nations dans toute l'histoire de l'Ontario puisque le partenaire d'OPG pour la réalisation de ce projet est la Première Nation crie de la Moose, qui détiendra une action de participation pouvant atteindre 25 % dans le projet.

Centrales thermiques au gaz

Les nouvelles centrales thermiques au gaz jouent deux rôles importants dans le réseau électrique de l'Ontario : combler les exigences locales de fiabilité de l'approvisionnement, tout en soutenant l'engagement du gouvernement de développer de nouvelles sources d'énergie propre et de mettre hors service les centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014. Les nouvelles installations thermiques au gaz, comme les centrales Goreway et Halton Hills ainsi que le centre d'énergie du secteur Portlands, le centre d'énergie de St. Clair et le centre d'énergie de York, répondront à la demande en électricité propre et fiable dans les secteurs de croissance rapide.

En 2011, OPG a amorcé la conversion au gaz naturel de la centrale de Thunder Bay. Les unités converties devraient être branchées au réseau en 2014 et en 2015. Une fois ces travaux terminés, on prévoit que la centrale pourra générer jusqu'à 150 gigawattheures (GWh) d'électricité par année. Ce projet, combiné à la conversion de la centrale d'Atikokan au biocombustible, fera du Nord de l'Ontario la première région comportant des centrales thermiques au charbon à abandonner complètement ce combustible.

En garantissant la fiabilité du réseau électrique durant les périodes de pointe, ces installations permettront aux différentes collectivités de profiter d'une sécurité d'approvisionnement accrue et offriront une capacité complémentaire à celle des centrales nucléaires et hydroélectriques de l'Ontario, qui fournissent la capacité de base du réseau provincial. L'ensemble des installations thermiques au gaz naturel produit plus de 9,5 GW d'énergie propre dans la province.

Production combinée de chaleur et d'électricité

Le gouvernement de l'Ontario a identifié la production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE) comme un moyen propre et efficace de produire de l'électricité pour les utilisateurs à proximité des sources d'énergie. Le gouvernement encouragera la mise sur pied de nouveaux projets de PCCE à l'échelle locale dont le coût, l'envergure et le choix de l'emplacement sont raisonnables.

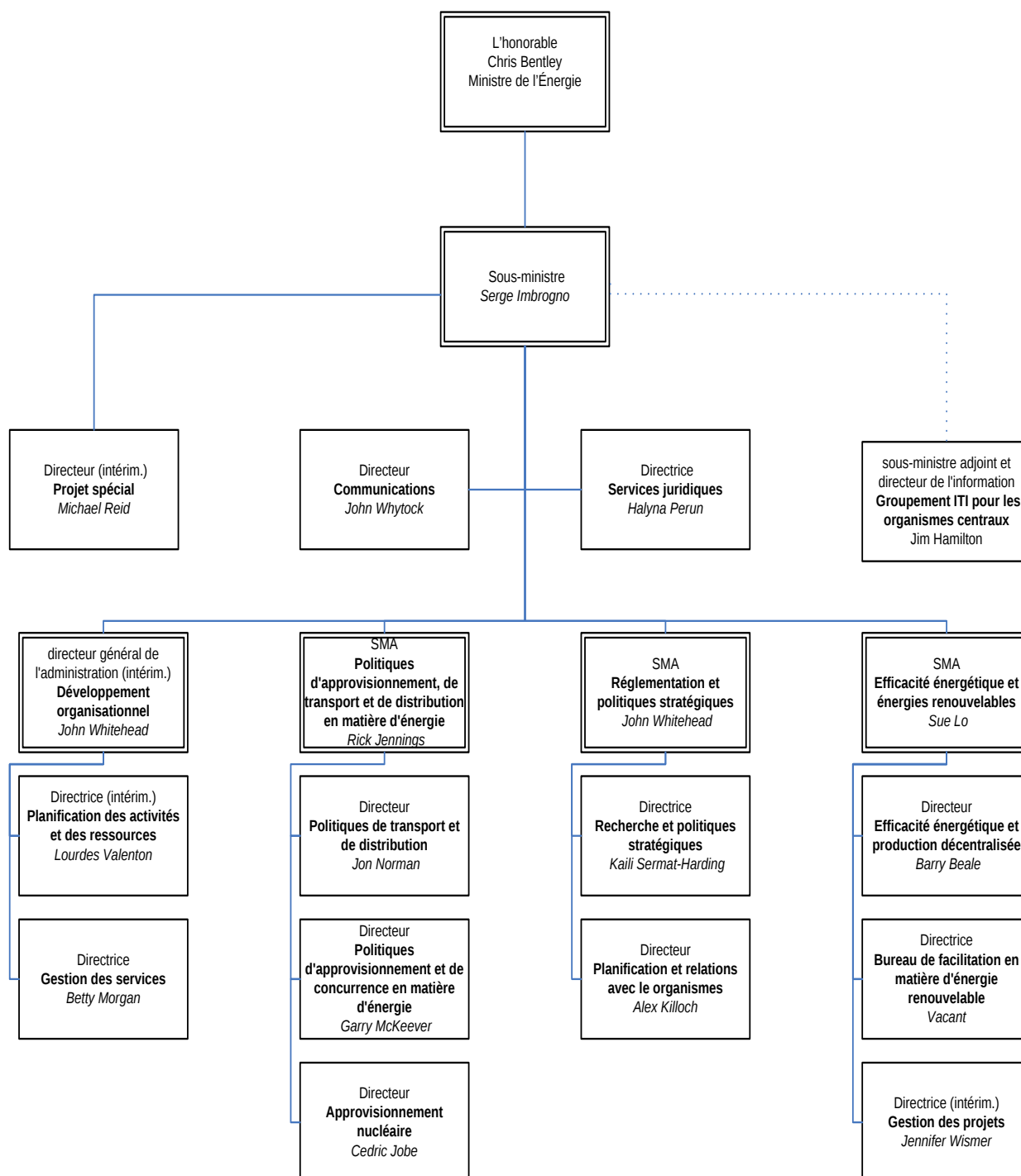
Construction et remise à neuf de centrales nucléaires

L'énergie nucléaire, qui fournit environ la moitié de l'électricité consommée chaque jour par les Ontariens, continue de jouer un rôle de premier plan dans la gamme de sources d'électricité sur lesquelles la province peut compter. Comme elles constituent une source d'énergie propre, on prévoit que les centrales nucléaires de l'Ontario demeureront la plus importante source unique d'électricité pour la période couverte par le Plan énergétique à long terme de l'Ontario. La province progresse vers son objectif de moderniser son parc vieillissant de centrales nucléaires puisqu'elle a commencé la remise à neuf des unités existantes des centrales Darlington et Bruce.

En 2008, le site Darlington d'OPG a été retenu pour la construction de nouvelles unités nucléaires produisant environ 2 000 MW. On procède actuellement à une évaluation rigoureuse des divers types d'installations nucléaires en les comparant à d'autres options de production d'électricité, y compris des installations fonctionnant au gaz naturel et des achats d'autres provinces afin de s'assurer que la décision soit dans le meilleur intérêt économique de l'Ontario.

En février 2010, OPG a annoncé une stratégie d'investissement en deux volets pour ses centrales nucléaires de la région de Durham. À la suite d'études initiales sur l'état et le rendement des centrales, OPG entreprendra une phase de planification détaillée pour la modernisation en milieu de cycle de vie de la centrale nucléaire de Darlington, où l'on prévoit que les travaux de remise à neuf commenceront en 2016. OPG investira 300 millions de dollars pour assurer le maintien du fonctionnement sûr et fiable de la centrale de Pickering pour une période d'environ 10 ans. Combinées à la révision prévue des installations de la centrale Bruce, ces mesures contribueront à faire en sorte que l'énergie nucléaire demeure un élément essentiel de la gamme de sources d'énergie de l'Ontario.

Organigramme du ministère



Au 25 avril 2012

Lois

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministère de l'Énergie a une responsabilité première prévue par la loi ou des obligations administratives.

Lois dont le ministère de l'Énergie assure l'application

1. *Loi de 1998 sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A
 - Sauf les parties VIII et IX.1
2. *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, L.O. 2010, chap. 8
3. *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, L.O. chap. 12, annexe A
 - Sauf l'article 10 et le paragraphe 8 (2), dont l'application relève également du ministre de l'Infrastructure
4. *Loi de 2002 sur les administrateurs et les dirigeants de Hydro One Inc.*, L.O. 2002, chap. 3
5. *Loi de 2011 sur le ministère de l'Énergie*, L.O. 2011, chap. 9, annexe 25
 - En ce qui a trait aux questions énergétiques, sauf pour les articles 7 et 10, dans la mesure où les pouvoirs et les fonctions définis dans ces sections sont nécessaires pour mettre sur pied et administrer le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol, qui relève du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.
6. *Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre*, L.O. 2010, chap. 26, annexe 13
 - Sauf en ce qui a trait aux articles 7, 8, 9 et 10, qui relèvent du ministre des Finances.
7. *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15, annexe B
8. *Loi sur la Société de l'électricité*, L.R.O. 1990, chap. P.18
9. *Toronto District Heating Corporation Act, 1980*, L.O. 1980, chap. 73
10. *Loi de 1998 sur la société appelée Toronto District Heating Corporation*, L.O. 1998, chap. 15, annexe C
 - Sauf l'article 4

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Entités qui relèvent du ministère de l'Énergie :

Commission de l'énergie de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme quasi judiciaire qui réglemente les secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario dans l'intérêt public. Son mandat est défini par le gouvernement provincial et enchâssé dans la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et ses règlements.

\$	2012-2013
Fonctionnement	35 980 900
Immobilisations	1 177 800
Total	37 158 700

Organismes du gouvernement

Le ministère de l'Énergie supervise deux organismes du gouvernement qui sont consolidés dans les dossiers financiers du ministère :

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est chargée de maintenir la fiabilité du réseau d'électricité en bloc de l'Ontario et d'exploiter le marché d'électricité de gros. Ses responsabilités comprennent aussi la supervision des initiatives relatives aux compteurs intelligents dans la province. Le mandat de la SIERE est enchâssé dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

\$	2012-2013
Fonctionnement	142 314 700
Immobilisations	19 350 000
Total	161 664 700

Office de l'électricité de l'Ontario

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) est responsable de la planification du réseau à moyen et à long terme et des activités nécessaires pour assurer des ressources et un approvisionnement en électricité adéquats, fiables et sûrs en Ontario. L'OEO conçoit et coordonne les programmes de conservation dans la province. Son mandat est exposé dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

\$	2012-2013
Fonctionnement	64 845 000
Immobilisations	3 200 000
Total	68 045 000

Entreprises publiques

Le ministère assume la responsabilité des entreprises publiques ci-dessous. Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministère de l'Énergie, est l'unique actionnaire de ces entreprises.

Hydro One et Ontario Power Generation

Par l'entremise de ses filiales à cent pour cent, Hydro One Inc. (Hydro One) possède et exploite la majeure partie du réseau de transport d'électricité de la province. De plus, elle joue le rôle de distributeur d'électricité local, surtout dans les localités rurales de l'Ontario.

L'activité principale d'Ontario Power Generation (OPG) consiste à produire et à vendre de l'électricité en Ontario. Les actifs d'OPG comprennent 2 centrales nucléaires, 5 centrales alimentées aux combustibles fossiles et 65 centrales hydroélectriques.

\$	2012-2013
Revenu net prévu	655 000 000

Information financière du ministère

Dépenses prévues du ministère 2012-2013	
Fonctionnement	1 165 263 414
Immobilisations	2 000
Total	1 165 265 414

Remarque : Le total ne comprend pas les redressements de consolidation de 266,868 M\$.

**Rapport annuel
2011-2012**

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Rapport annuel 2011-2012

En 2011-2012, le ministère de l'Énergie a contribué à la réalisation des priorités à long terme du gouvernement relatives à la prospérité économique, la gérance de l'environnement et à la création de collectivités durables en mettant l'accent sur trois réalisations attendues clés :

- Assurer le fonctionnement d'un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables.
- Susciter l'émergence d'une culture de conservation en Ontario.
- Bâtir une économie fondée sur l'énergie propre en Ontario.

La mise en œuvre continue de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et du Plan énergétique à long terme de l'Ontario a joué un rôle important dans la poursuite de ces objectifs.

Principales réalisations

Un réseau d'électricité propre et fiable offrant des tarifs raisonnables

L'Ontario demeure en tête de la transition vers un réseau énergétique plus propre. Le Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable (BFER), mis sur pied à la suite de l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, a joué un rôle clé en 2011-2012 en contribuant à créer un environnement transparent et convivial pour la mise au point de nouveaux projets d'énergie renouvelable.

Programme de tarifs de rachat garantis pour projets standards et microprojets

La province continue d'encourager les Ontariens à devenir des participants actifs dans des projets de production d'énergie propre avantageux pour l'environnement, le réseau électrique, le secteur de l'énergie renouvelable et, en fin de compte, l'économie.

En octobre 2009, la province a lancé l'initiative liée à l'énergie propre la plus vaste et la plus complète de sa catégorie en Amérique du Nord. Le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) créé en vertu de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* stimule le développement de projets d'énergie renouvelable en offrant des mesures incitatives garanties aux développeurs de projets de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne et solaire, de la biomasse et des biogaz.

Le Programme de TRG procure des avantages considérables aux développeurs – y compris les collectivités et les groupes autochtones qui mettent en œuvre un projet ou s'y associent – ainsi qu'aux fournisseurs et installateurs d'équipement, aux consommateurs et à l'ensemble de l'économie de la province. En encourageant la réalisation de nouveaux investissements en production, transport et distribution d'électricité, ce programme permet d'intégrer un nombre toujours croissant de sources d'énergie renouvelable au réseau électrique de l'Ontario.

En janvier 2010, le gouvernement a conclu une Entente d'investissement dans l'énergie avec un consortium coréen dirigé par Samsung et la Korea Electric Power Corporation, qui a permis de créer des emplois et d'injecter des fonds dans l'économie ontarienne. Conformément aux dispositions de cette entente, le consortium coréen a accepté de mettre sur pied, en cinq phases, des projets de production d'énergie éolienne et solaire qui généreront une capacité de 2 500 MW pour l'Ontario, et il s'est engagé à installer des usines de fabrication dans la province. À l'été 2011, l'entente a été modifiée de manière à produire de meilleurs résultats et à procurer une plus grande valeur aux familles ontariennes.

Le 3 août 2011, l'OEO a annoncé la conclusion de six nouvelles ententes d'achat d'électricité avec le consortium coréen et ses sociétés chargées de projet en vue de concrétiser des initiatives liées à l'énergie solaire et éolienne dans la province, dans le cadre des deux premières phases de l'Entente d'investissement dans l'énergie.

Le 31 octobre 2011, le ministère a donné le coup d'envoi au premier examen prévu du programme. Publié le 22 mars 2012, le rapport d'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.

Le gouvernement assurera la mise en œuvre rapide des recommandations du rapport, qui visent notamment :

- à créer un plus grand nombre d'emplois avant les délais prévus en simplifiant le processus d'approbation réglementaire des projets tout en conservant les normes les plus rigoureuses en matière de protection environnementale;
- à réduire les prix de plus de 20 % pour les projets solaires et d'environ 15 % pour les projets éoliens;
- à encourager la participation accrue des communautés autochtones en instaurant un système de points, qui permettra également de classer en ordre de priorité des projets bénéficiant d'un soutien de la municipalité et de la communauté autochtone;
- à réserver 10 % de la capacité restante pour des projets mobilisant largement les communautés locales ou autochtones;
- à élaborer une stratégie de développement économique fondée sur l'énergie propre afin de tirer parti de l'importante expertise et des atouts du gouvernement de l'Ontario de sorte qu'il devienne un chef de file mondial dans ce secteur.

Au total, l'Ontario dispose maintenant d'une capacité éolienne de plus de 1 950 MW provenant de plus de 1 000 éoliennes, soit 100 fois plus qu'en 2003. En outre, les cinq plus grands parcs éoliens du Canada sont situés en Ontario.

La province compte maintenant plus de 400 MW de capacité provenant de cellules photovoltaïques, soit plus que n'importe quelle autre administration publique au Canada. L'Ontario exploite le plus grand parc de cellules photovoltaïques en Amérique du Nord; c'est d'ailleurs dans cette province que l'on retrouve les 10 centrales solaires les plus importantes du Canada. Des contrats prévoient l'ajout d'une capacité supplémentaire plus de 1 700 MW.

Hydroélectricité

Les ressources hydroélectriques abondantes et fiables sur lesquelles l'Ontario peut compter continuent de jouer un rôle clé dans le développement d'un approvisionnement en énergie propre et fiable à l'échelle de la

province. La capacité hydroélectrique actuelle de l'Ontario s'établit à 8 000 MW, et l'on prévoit qu'elle atteindra 9 000 MW d'ici 2018.

La construction du tunnel de Niagara, d'une longueur de 10,2 km, a continué de progresser régulièrement en 2011. Il s'agit du plus important projet de construction dans la région de Niagara depuis plus de 55 ans et du plus vaste tunnel en construction en Ontario. Les travaux, qui ont suscité un intérêt considérable sur la scène internationale, se sont terminés en mai 2011. En janvier 2012, une importante étape de construction avait été franchie : la moitié des parois du tunnel avait entièrement été recouverte de béton. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, à la fin de 2013, ce tunnel augmentera le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité dans la centrale Sir Adam Beck. On prévoit que ce tunnel pourra être exploité pendant un maximum de 100 ans tout en n'exigeant que peu d'entretien et qu'il procurera assez d'hydroélectricité pour alimenter 160 000 foyers par année.

La construction du projet Lower Mattagami se poursuit à Kapuskasing. Il s'agit non seulement du plus important projet de construction des 40 dernières années en Ontario, mais aussi du plus grand projet d'énergie renouvelable jamais entrepris dans la province. Il s'agit également du plus important partenariat énergétique jamais conclu avec une communauté des Premières nations dans l'histoire de la province. Les travaux ont commencé en juin 2010, et la première unité pourrait être en service d'ici la fin de 2013. Une fois achevé, le projet Lower Mattagami ajoutera près de 440 MW d'hydroélectricité propre et renouvelable aux ressources énergétiques, tout en entraînant des investissements de 2,6 milliards de dollars dans le Nord de l'Ontario. Ce projet générera des emplois dans le Nord de l'Ontario et permettra aux collectivités locales de profiter de l'émergence d'une économie fondée sur l'énergie propre dans la province.

Abandon du charbon et conversion à la biomasse

Dans le cadre du Plan énergétique à long terme, le gouvernement a progressé vers son objectif visant à cesser la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin de 2014. Le 31 décembre 2011, il a fermé deux autres génératrices thermiques au charbon à la centrale de Nanticoke. L'engagement de l'Ontario relatif à l'élimination de la production d'électricité à l'aide du charbon d'ici la fin de 2014 demeure la plus importante initiative individuelle de lutte aux changements climatiques en Amérique du Nord.

La centrale de Thunder Bay d'OPG amorce sa conversion au gaz naturel. Les unités converties devraient être branchées au réseau en 2014 et en 2015. Une fois les travaux terminés, on prévoit que la centrale pourra générer jusqu'à 150 GWh d'électricité par année. Ce projet, combiné à la conversion de la centrale d'Atikokan au biocombustible, fera du Nord de l'Ontario la première région comportant des centrales thermiques au charbon à abandonner complètement ce combustible.

Centrales thermiques au gaz

Le plan d'élimination du charbon de l'Ontario s'appuie sur des initiatives touchant l'énergie renouvelable, la conservation de l'énergie et l'utilisation stratégique du gaz naturel pour la production d'électricité. Les centrales alimentées au gaz naturel sont utilisées pour assurer la fiabilité de l'alimentation électrique durant les périodes de pointe. Elles offrent une capacité complémentaire à celle des centrales nucléaires et hydroélectriques, qui constituent la base de l'infrastructure de production électrique de l'Ontario, et permettent à la province de développer de nouvelles sources d'énergie propre.

Les nouvelles installations thermiques au gaz, comme les centrales Goreway et Halton Hills ainsi que le centre d'énergie du secteur Portlands, le centre d'énergie de St. Clair et le centre d'énergie de York, répondront à la demande en électricité propre et fiable dans les secteurs de croissance rapide. L'ensemble des installations thermiques au gaz produit plus de 9,5 GW d'énergie propre dans la province.

Centrales nucléaires

En 2011-2012, l'Ontario a aussi réalisé des progrès dans ses plans de remise à neuf de plusieurs anciennes centrales nucléaires.

En février 2010, OPG a annoncé l'amorce de la phase de planification détaillée de la remise à neuf d'unités nucléaires à Darlington, ainsi que des investissements pour assurer le maintien du fonctionnement sûr et fiable de la centrale de Pickering pour les 10 prochaines années.

L'évaluation rigoureuse des plans de construction de nouvelles unités nucléaires produisant environ 2 000 MW à la centrale Darlington se poursuit de manière à ce que ce projet serve les intérêts économiques de l'Ontario.

Combinées à la révision prévue des installations de la centrale Bruce, ces mesures contribueront à faire en sorte que l'énergie nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, demeure un élément essentiel de la gamme de sources d'énergie de l'Ontario.

Transport : faciliter l'évolution de la gamme de sources d'énergie

Un réseau de transport moderne et fiable est essentiel à la prise en charge de l'évolution de la combinaison de sources d'électricité de la province, y compris la mise hors service des centrales thermiques au charbon d'ici la fin de 2014 et la poursuite de l'expansion de notre gamme de sources d'énergie propre.

La rubrique du Plan énergétique à long terme de l'Ontario qui traite du réseau de transport intègre plusieurs initiatives de planification récentes et projets en cours, ainsi qu'un nouveau processus d'élaboration de projets concurrentiels, qui ont été lancés au cours des dernières années et les met à profit pour l'avenir. Le plan décrit cinq projets prioritaires en matière de transmission qui permettront la prise en charge de sources d'énergie renouvelable, assureront la fiabilité du réseau et répondront à la croissance de la demande.

Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord

En mars 2010, l'Ontario a annoncé son Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, qui s'échelonne sur trois ans. Ce programme offre des crédits de 150 millions de dollars par année aux grandes installations industrielles admissibles pour réduire de 25 % en moyenne le prix qu'elles doivent payer pour l'électricité. Il aide les grandes entreprises du Nord de l'Ontario à améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité de leurs installations. Ce programme leur permet aussi de se doter d'un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale, de le maintenir et, en contrepartie, de protéger et de créer des emplois.

Développer une culture de conservation

La stimulation de la conservation est un élément clé de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* et l'une des pierres angulaires du Plan énergétique à long terme de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de l'efficacité énergétique pour réaliser des économies, réduire les gaz à effet de serre et favoriser la création d'emplois verts. La conservation constitue, pour la population ontarienne, le moyen le plus écologique, économique et pratique de gérer sa facture d'électricité.

En novembre 2010, la Commission de l'énergie de l'Ontario a fixé des objectifs obligatoires de conservation d'énergie aux sociétés de distribution locales (SDL) d'électricité pour la période de 2011 à 2014. En collaboration avec l'OEO et avec le concours des intervenants, les SDL ont élaboré des programmes de conservation de l'électricité à l'échelle de la province. Au début de 2011, l'OEO a lancé une série de programmes de conservation pour les familles et les entreprises portant la marque « énergieéconomies » dans le cadre d'une campagne qui mettait à profit divers moyens de promotion :

- messages commerciaux à la télévision et à la radio;
- site Web sur les programmes énergieéconomies, renfermant des renseignements sur les programmes et les mesures incitatives offerts;
- des livrets de coupons énergieéconomies envoyés par la poste dans les foyers ontariens ou disponibles en ligne.

Le Programme d'économies d'énergie domiciliaire de l'Ontario a pris fin comme prévu le 31 mars 2011. Ce programme de quatre ans a largement dépassé ses objectifs. Les propriétaires participants ont réduit de 20 %, en moyenne, la consommation énergétique de leur maison. Depuis avril 2007, l'Ontario a versé 64 millions de dollars pour aider plus de 430 000 propriétaires de maison (soit 11,1 % des propriétaires admissibles) à réaliser une vérification énergétique de leur demeure. La province a également versé plus de 500 millions de dollars à plus de 385 000 propriétaires de maison ontariens (soit 9,9 % des propriétaires admissibles) pour la remise à neuf des systèmes énergétiques de leur résidence. Elle a continué de financer 50 % du coût de la vérification énergétique des demeures, jusqu'à concurrence de 150 \$, dans le cadre du Programme de vérification énergétique domiciliaire, qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Le transfert de la demande en énergie des périodes de pointe aux périodes creuses peut réduire les coûts d'énergie et soulager la charge imposée au réseau électrique. Afin de contribuer à réduire la demande d'énergie de pointe en Ontario, le ministère a poursuivi la progression de la mise en œuvre de compteurs intelligents et de la tarification selon l'heure de consommation (TSHC)

Plus de 4,7 millions de compteurs intelligents ont été installés dans toutes les régions de l'Ontario. Ces compteurs fournissent une lecture plus précise de la consommation énergétique horaire des clients. Ils ont également permis l'instauration de la TSHC, afin que le prix que nous payons pour l'électricité corresponde mieux à son coût de production en période de pointe et en période creuse. Les entreprises de distribution d'électricité ontarienne ont fait prudemment migrer les consommateurs vers la TSHC. En février 2012, plus de 3,8 millions de consommateurs étaient soumis à cette tarification.

S'appuyant sur le succès du déploiement de l'infrastructure pour compteurs intelligents et sur les objectifs définis dans la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, le ministère a élaboré un cadre stratégique

pour la mise en œuvre d'un réseau intelligent en Ontario. Ce cadre, qui définit un ensemble de principes et d'objectifs pour le réseau intelligent provincial, a été transmis sous forme de directive ministérielle à la CEO. Celle-ci, en consultation avec un groupe de travail formé de représentants de différents secteurs, se fonde sur cette directive pour mettre au point un cadre de mise en œuvre du réseau intelligent à l'intention des SDL.

En avril 2011, le ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent, un programme de subvention qui offre des ressources financières aux entreprises et aux organisations pour les aider à concevoir, à mettre à l'essai et à commercialiser la prochaine génération de solutions liées au réseau intelligent, consolidant par le fait même la réputation de l'Ontario à titre de plaque tournante mondiale de la technologie dans ce domaine. Le fonds vise à développer et à promouvoir le réseau intelligent en Ontario à court terme, à créer des occasions de développement économique et des emplois dans la province et à réduire les risques et l'incertitude entourant les investissements considérables dans le secteur de l'électricité. Le ministère annoncera bientôt le nom des bénéficiaires.

En novembre 2010, le Plan énergétique à long terme de l'Ontario a renforcé l'engagement de la province à poursuivre ses efforts dynamiques de conservation d'énergie en définissant un nouvel objectif de 7 100 MW et de 28 TWh d'ici 2030. Ceci équivaut à retirer 2,4 millions de foyers du réseau électrique et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre pouvant atteindre 11 Mt d'ici 2030. Ces objectifs figurent parmi les plus ambitieux en Amérique du Nord.

Protéger les consommateurs d'énergie

L'Ontario a lancé plusieurs initiatives visant à protéger les consommateurs d'énergie et à faciliter la transition vers un système énergétique plus propre et plus fiable.

La *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, qui est entrée en vigueur en janvier 2011, vise à ce que les consommateurs soient informés de leurs droits et traités de façon équitable. La Loi continue de protéger les Ontariens en faisant en sorte qu'ils reçoivent de l'information exacte de la part des distributeurs d'énergie avant de signer un contrat.

La POEP, également en vigueur depuis janvier 2011, aide les consommateurs à gérer le coût de l'énergie en retranchant 10 % du coût total de leur facture d'électricité durant cinq ans. Certains changements prévus dans le Budget de l'Ontario 2012 restreindraient l'aide financière offerte par la POEP aux premiers 3 000 kWh d'électricité consommée par mois. Le plafond proposé n'aurait pas d'incidence sur l'admissibilité à la prestation; les clients consommant plus que la limite mensuelle continueraient de recevoir le rabais complet pour les 3 000 premiers kWh consommés.

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers amélioré fournit aux Ontariens à faible et moyen revenu une aide supplémentaire visant la taxe de vente sur l'énergie et les impôts fonciers, qui pourra atteindre 946 \$ pour les familles et 1 078 \$ pour les aînés au cours de l'exercice 2012-2013. Dans le même ordre d'idées, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario continuera d'aider les citoyens à faible et moyen revenu du Nord de l'Ontario à gérer le coût de l'énergie.

Économie fondée sur l'énergie propre en Ontario

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* a stimulé l'émergence d'une nouvelle économie fondée sur l'énergie propre en créant une nouvelle catégorie d'emplois liés à l'énergie propre, tout en protégeant l'environnement. Lancé en 2009, le Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) a stimulé le développement de projets de production d'énergie renouvelable en Ontario en offrant des mesures incitatives garanties aux investisseurs qui développent des projets fondés sur l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique, la biomasse ou les biogaz.

Depuis l'adoption de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, plus de 30 entreprises ont annoncé des plans pour la construction ou l'expansion d'installations solaires ou éoliennes de production d'électricité en Ontario; ces projets créent des milliers d'emplois et revitalisent notre secteur manufacturier. Dans le cadre du Programme de TRG, l'OEO a signé quelque 2 000 contrats de petite et grande envergure pour l'approvisionnement électrique à partir de ressources renouvelables et a offert environ 25 000 contrats de microprojets, pour un total de 4 800 MW.

Ces projets représentent des investissements de plus de 27 milliards de dollars et plus de 20 000 emplois directs et indirects. Depuis 2003, le gouvernement a conclu plus de 28 000 contrats de petite et de grande envergure pour l'approvisionnement électrique à partir de sources éoliennes, solaires et exploitant la bioénergie totalisant plus de 7 800 MW.

- En avril 2011, le ministère a mis sur pied le Fonds de développement du réseau intelligent, un programme de subvention qui offre des ressources financières aux entreprises et aux organisations pour les aider à concevoir, à mettre à l'essai et à commercialiser la prochaine génération de solutions liées au réseau intelligent, consolidant par le fait même la réputation de l'Ontario à titre de plaque tournante mondiale de la technologie dans ce domaine.
- Les travaux de creusage du tunnel de Niagara, d'une longueur de 10,2 km, ont pris fin en mai 2011. En janvier 2012, une importante étape de construction avait été franchie : la moitié des parois du tunnel avait entièrement été recouverte de béton. Lorsqu'il sera complètement en service, à la fin de 2013, ce tunnel augmentera le débit d'eau disponible pour la production d'hydroélectricité dans la centrale Sir Adam Beck, dont la capacité efficace sera portée à l'équivalent de 200 MW. On prévoit que ce tunnel pourra être exploité pendant un maximum de 100 ans tout en n'exigeant que peu d'entretien et qu'il procurera assez d'hydroélectricité pour alimenter 160 000 foyers par année.
- En juillet 2011, on a annoncé 25 nouveaux projets de TRG (19 concernant l'exploitation de l'énergie éolienne et 6 pour l'énergie solaire) pouvant produire plus de 1 000 MW d'énergie propre – et censés alimenter plus de 280 000 foyers en électricité chaque année. Ces projets, tous confiés à des sociétés externes, permettront d'attirer dans la province de nouveaux investissements du secteur privé d'environ 3 milliards de dollars. L'électricité ajoutée au réseau grâce au projet de renforcement des lignes de transport d'électricité Bruce-Milton est le plus important projet de transport d'énergie de la province en 20 ans. Les projets seront mis en œuvre dans le Sud de l'Ontario, le long de la ligne de transport d'électricité Bruce-Milton, notamment à Tiverton, à Woodstock, à Strathroy, à Seaforth, à Paisley et à Zurich.

- En août 2011, l'OEO a annoncé la conclusion de six ententes d'achat d'électricité avec le consortium coréen et ses sociétés chargées de projet en vue de réaliser des projets liés à l'énergie solaire et éolienne dans la province dans le cadre des deux premières phases de l'Entente d'investissement dans l'énergie. Les investissements supérieurs à 3 milliards de dollars consacrés à ces deux phases permettront de produire plus de 1 000 MW dans le cadre de contrats.
- En octobre 2011, le ministère a lancé le premier examen prévu du Programme de TRG. Publié le 22 mars 2012, le rapport d'examen a mis en valeur les réussites du programme et l'importance de continuer à assurer la durabilité, la transparence et la prévisibilité à long terme pour l'industrie et les investisseurs.
- Grâce à divers microprojets, Hydro One a ajouté en 2011 à son réseau de distribution environ 72 W d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le cadre de 7 600 projets de petite envergure.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2011-2012
Fonctionnement	1 405,8
Immobilisations	21,0
Effectif (au 31 mars 2012)	190

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2012

COORDONNÉES ET LIENS WEB DU MINISTÈRE ET DU GOUVERNEMENT

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur les programmes et les politiques mentionnés dans le présent document aux adresses Web suivantes :

Pour plus d'information sur le ministère de l'Énergie, consulter le site :

<http://www.energy.gov.on.ca>

Pour plus d'information sur l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), consulter le site :

<http://www.powerauthority.on.ca/>

Pour plus d'information sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), consulter le site :

<http://www.ontarioenergyboard.ca>

Pour plus d'information sur la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), consulter le site :

<http://www.ieso.ca/>

Pour plus d'information sur Ontario Power Generation (OPG), consulter le site :

<http://www.opg.com/>

Pour plus d'information sur Hydro One, consulter le site :

<http://www.hydroone.com>

GLOSSAIRE

BFER	Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable
CEO	Commission de l'énergie de l'Ontario
GSUO	Gestion des situations d'urgence Ontario
Mt	mégatonnes
MW	mégawatts
OCC	Organismes, conseils et commissions
OEO	Office de l'électricité de l'Ontario
OPG	Ontario Power Generation
PCCE	Production combinée de chaleur et d'électricité
POEP	Prestation ontarienne pour l'énergie propre
PREI	Plan pour le réseau d'électricité intégré
Programme de TRG	Programme de tarifs de rachat garantis
SDL	Sociétés de distribution locales
SIERE	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
TSHC	tarification selon l'heure de consommation